

Questions reçues par courriel lors de la première partie de l'audience publique**6 mars 2012 à 19 h au 14 mars 2012 à 19 h*****Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix***

1. Alain Gazaille

Aspect économique
Prix payé au kw par Hydro Québec

Quel est le montage financier

Quel est le budget prévisionnel?

Mécanismes de contrôle autres que ceux du promoteur. Qu'est ce qui est prévu?

La question des oiseaux migrateurs ; validation Environnement Canada.

2. Steeve Duchesne

bonjour Monsieur le président j'ai écouté la diffusion web des audience du 7 mars au soir avec intérêts et impartialité! EDF dit respecter ce que le ministere lui impose comme reglementation alors les villégiateur sont il pris entre l'arbre et l'écorce. Ma question est la suivante et s'adresse au promoteur: que pense t'il faire avec les gens (villégiateur) du secteur concerné. les exproprier les dédommager ou tous simplement envoyer la balle au MRN qui octroie les bails.....

Deuxieme question on il fait faire une evaluation de la valeur marchande des chalets en question parce que seulement une valeur fonciere n'est pas acceptable,,,,,,ces comme une maison avec une voie ferrer qui s'installe a coté dépréciation de 35 % de la valeurs marchande selon les documents d'expropriation du ministere des transport...

bien a vous

3. Marco Bondu, Organisme de bassin versant du Saguenay

Ma première question concerne la qualité de l'eau.

L'initiateur du projet prévoit du déboisement, la construction de chemins et l'amélioration de chemins existants, la mise en place de traverses de cours d'eau et l'amélioration de traverses existantes. Toutes ces activités prévues auront assurément un impact sur le patron de drainage causant entre autres l'augmentation du ruissellement et l'augmentation de transferts de sédiments et d'éléments nutritifs vers les plans et cours d'eau.

Dans le contexte que l'on retrouve, à l'intérieur du domaine du parc éolien projeté, de l'omble chevalier, une espèce faunique à statut particulier, et de l'omble de fontaine en allopatrie, toutes deux sensibles à l'eutrophisation et au colmatage des frayères, l'initiateur serait-il prêt, en plus des mesures d'atténuations prévues au projet, à mettre en place un programme de suivi et de surveillance de la qualité de l'eau, avant, pendant et après les travaux d'aménagements, permettant, entre autres, d'identifier des problèmes de transferts de nutriments et de sédiments rapidement et de poser des mesures pour les corriger dans de courts brefs délais?

Ma deuxième question concerne les ententes de redevances ou de contributions volontaires.

Dans une perspective de développement durable, afin que les aspects socio-économiques positifs du projet compensent en partie pour ses impacts environnementaux négatifs, est-il envisageable pour l'initiateur du projet de s'engager envers des partenaires du milieu à ce qu'une partie des contributions volontaires qu'il est prêt à verser visent particulièrement la mitigation des impacts négatifs du parc éolien projeté, par exemple, qu'elles servent à financer des projets de restauration et mise en valeur des écosystèmes aquatiques ou des programmes de surveillance de la qualité de l'eau?

Merci.

4. Michel Lavoie, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean

On recense la présence de myriophylle menu (*myriophyllum humile*) ainsi que de droséra à feuilles linéaires (*drosera linearis*) dans la zone d'étude, deux espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Est-ce qu'un inventaire plus poussé permettrait de recenser d'autres occurrences ?

Surtout qu'il est mentionné dans l'étude d'impact du projet que 21 espèces floristiques à statut particulier peuvent être présentes dans la zone d'étude locale.

Il est important de préciser que la perte et l'altération des habitats naturels est la première cause de disparition des espèces fauniques et floristiques, devant d'autres phénomènes tels que l'introduction d'espèces envahissantes, la surexploitation et la pollution.

5. Michel Lavoie, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Environ deux tiers des quelques 140 000 espèces de plantes, d'animaux et de micro-organismes présents au Canada vivent en forêt (Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, www.nrcan-rncan.gc.ca)

Question :

Considérant que le sol est un des COMPOSANTS DE L'ECOSYSTEME et qu'il remplit DEUX GRANDES FONCTIONS, soit :

- SUPPORT des végétaux;

et

- SOURCE D'ELEMENTS NUTRITIFS.

Est-ce qu'une caractérisation a été effectuée sur les insectes et micro-organismes se retrouvant sur les portions de territoires visées par le projet (routes, tranchées pour réseau collecteur, socles des éoliennes, etc.) ?

Quels impacts le projet aura-t-il sur ces espèces ?